

REPUBLIQUE FRANÇAISE

CCAS ESSEY LES NANCY

Numéro SIRET : **26540075400015**

POSTE COMPTABLE : **Trésorerie d' ESSEY LES NANCY**

M14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : **Budget du C.C.A.S.**

ANNEE 2017

I - INFORMATIONS GENERALES**I****MODALITES DE VOTE DU BUDGET****B**

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice 2016.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	325 462,13	312 222,10
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 13 240,03
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)		325 462,13	325 462,13

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)		
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)			
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (4)		325 462,13	325 462,13

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire BP précédent (1)	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	64 290,00	0,00	66 286,37	66 286,37	66 286,37
012	Charges de personnel et frais assimilés	195 258,92	0,00	223 544,76	223 544,76	223 544,76
65	Autres charges de gestion courante	41 617,00	0,00	32 500,00	32 500,00	32 500,00
Total des dépenses de gestion courante		301 165,92	0,00	322 331,13	322 331,13	322 331,13
66	Charges financières		0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	3 397,54	0,00	3 131,00	3 131,00	3 131,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		304 563,46	0,00	325 462,13	325 462,13	325 462,13
023	Virement à la section d'investissement (5)			0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)			0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement				0,00	0,00	0,00
TOTAL		304 563,46	0,00	325 462,13	325 462,13	325 462,13

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 325 462,13

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire BP précédent (1)	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges	17 500,00	0,00	26 500,00	26 500,00	26 500,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverse	17 000,00	0,00	17 500,00	17 500,00	17 500,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	239 725,04	0,00	250 781,50	250 781,50	250 781,50
75	Autres produits de gestion courante	3 153,60	0,00	3 240,60	3 240,60	3 240,60
Total des recettes de gestion courante		277 378,64	0,00	298 022,10	298 022,10	298 022,10
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	14 200,00	0,00	14 200,00	14 200,00	14 200,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		291 578,64	0,00	312 222,10	312 222,10	312 222,10
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)			0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				0,00	0,00	0,00
TOTAL		291 578,64	0,00	312 222,10	312 222,10	312 222,10

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 13 240,03

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 325 462,13

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (6)**

0,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	66 286,37		66 286,37
012	Charges de personnel et frais assimilés	223 544,76		223 544,76
65	Autres charges de gestion courante	32 500,00		32 500,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	3 131,00	0,00	3 131,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement - Total		325 462,13	0,00	325 462,13

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 325 462,13

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (8)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6) (9)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00
Dépenses d'investissement - Total		0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	26 500,00		26 500,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	17 500,00		17 500,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	250 781,50		250 781,50
75	Autres produits de gestion courante	3 240,60	0,00	3 240,60
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	14 200,00	0,00	14 200,00
	Recettes de fonctionnement - Total	312 222,10	0,00	312 222,10

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 13 240,03

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 325 462,13

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement - Total	0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 0,00

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068 0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire BP précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général	64 290,00	66 286,37	66 286,37
604	Achats d'études, prestations de services	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6064	Fournitures administratives	500,00	500,00	500,00
6068	Autres matières et fournitures	100,00	300,00	300,00
6168	Autres primes d'assurance		8 000,00	8 000,00
6182	Documentation générale et technique	263,00	150,00	150,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	257,00	330,00	330,00
6228	Divers		0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	30 750,00	24 150,00	24 150,00
6237	Publications	1 100,00	1 100,00	1 100,00
6247	Transports collectifs	8 000,00	8 500,00	8 500,00
6257	Réceptions	2 500,00	2 500,00	2 500,00
6281	Concours divers (cotisations...)	820,00	606,37	606,37
6288	Autres		150,00	150,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	195 258,92	223 544,76	223 544,76
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	99,40	123,42	123,42
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	2 186,58	2 591,92	2 591,92
6338	Autres impôts, taxes , ...sur rémunérations	298,18	370,27	370,27
64111	Rémunération principale	95 891,89	103 495,24	103 495,24
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	6 781,94	10 624,21	10 624,21
64118	Autres indemnités	20 538,86	21 856,95	21 856,95
64131	Rémunérations	2 500,00	14 700,81	14 700,81
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	16 647,89	22 673,39	22 673,39
6453	Cotisations aux caisses de retraite	31 729,38	35 272,26	35 272,26
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C		952,03	952,03
6455	Cotisations pour assurance du personnel	9 000,00	642,60	642,60
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	1 100,00	1 100,00	1 100,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	300,00	300,00	300,00
6488	Autres charges	8 184,80	8 841,66	8 841,66
65	Autres charges de gestion courante	41 617,00	32 500,00	32 500,00
6561	Secours d'urgence	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6562	Aides	11 417,00	9 000,00	9 000,00
6568	Autres secours	20 700,00	18 500,00	18 500,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	8 500,00	4 000,00	4 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		301 165,92	322 331,13	322 331,13
66	Charges financières (b)		0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	3 397,54	3 131,00	3 131,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 397,54	3 131,00	3 131,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		304 563,46	325 462,13	325 462,13
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)		0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE			0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		304 563,46	325 462,13	325 462,13

CCAS ESSEY LES NANCY - 54 - Budget du C.C.A.S.	BP 2017
--	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

+	RESTES A REALISER 2016 (11)	0,00
+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
=	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	325 462,13

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire BP précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges	17 500,00	26 500,00	26 500,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	17 500,00	26 500,00	26 500,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	17 000,00	17 500,00	17 500,00
706	Prestations de services	17 000,00	17 500,00	17 500,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	239 725,04	250 781,50	250 781,50
7474	Communes	229 150,04	239 206,50	239 206,50
7475	Groupements de collectivités	6 617,00	7 617,00	7 617,00
7478	Autres organismes	3 958,00	3 958,00	3 958,00
75	Autres produits de gestion courante	3 153,60	3 240,60	3 240,60
752	Revenus des immeubles	300,00	300,00	300,00
758	Produits divers de gestion courante	2 853,60	2 940,60	2 940,60
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		277 378,64	298 022,10	298 022,10
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	14 200,00	14 200,00	14 200,00
7713	Libéralités reçues		0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	14 200,00	14 200,00	14 200,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		291 578,64	312 222,10	312 222,10
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)		0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		291 578,64	312 222,10	312 222,10

+

RESTES A REALISER 2016 (10)	0,00
------------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	13 240,03
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	325 462,13
--	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A1

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains,	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	-------------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES												
Dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements municipaux (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equip. non municipaux (c/204) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations financières	0,00											0,00
Dépenses d'ordre	0,00											0,00
Total dépenses de l'exercice	0,00											
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses d'investissement	0,00											
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	0,00											
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé recettes d'investissement	0,00											

FONCTIONNEMENT

DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	1 400,00	33 085,07	0,00	0,00	0,00	0,00	178 275,00	112 702,06	0,00	0,00	0,00	325 462,13
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses de fonctionnement	1 400,00	33 085,07	0,00	0,00	0,00	0,00	178 275,00	112 702,06	0,00	0,00	0,00	325 462,13
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	2 940,60	239 206,50	0,00	0,00	0,00	0,00	43 875,00	26 200,00	0,00	0,00	0,00	312 222,10
RAR N-1 et reports	13 240,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 240,03
Total cumulé recettes de fonctionnement	16 180,63	239 206,50	0,00	0,00	0,00	0,00	43 875,00	26 200,00	0,00	0,00	0,00	325 462,13

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a1 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A1

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	---------	--	--	--	-------------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		1 400,00	33 085,07	0,00	0,00	0,00	0,00	178 275,00	112 702,06	0,00	0,00	0,00	325 462,13
Dépenses réelles		1 400,00	33 085,07	0,00	0,00	0,00	0,00	178 275,00	112 702,06	0,00	0,00	0,00	325 462,13
011	Charges à caractère général	0,00	8 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 436,37	36 950,00	0,00	0,00	0,00	66 286,37
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00	11 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
6064	Fournitures administratives	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	300,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	330,00	0,00	0,00	0,00	0,00	330,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 500,00	15 650,00	0,00	0,00	0,00	24 150,00
6237	Publications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	6 500,00	0,00	0,00	0,00	8 500,00
6257	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
6281	Concours divers (cotisations...)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	606,37	0,00	0,00	0,00	0,00	606,37
6288	Autres	0,00	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 400,00	24 185,07	0,00	0,00	0,00	0,00	140 707,63	57 252,06	0,00	0,00	0,00	223 544,76
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86,15	37,27	0,00	0,00	0,00	123,42
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 808,10	783,82	0,00	0,00	0,00	2 591,92
6338	Autres impôts, taxes , ...sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	258,26	112,01	0,00	0,00	0,00	370,27
64111	Rémunération principale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 144,18	31 351,06	0,00	0,00	0,00	103 495,24
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 957,59	1 666,62	0,00	0,00	0,00	10 624,21
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 074,22	5 782,73	0,00	0,00	0,00	21 856,95
64131	Rémunérations	0,00	14 700,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 700,81
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 823,26	6 850,13	0,00	0,00	0,00	22 673,39
6453	Cotisations aux caisses de retraite	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 603,84	10 668,42	0,00	0,00	0,00	35 272,26
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	952,03	0,00	0,00	0,00	0,00	952,03
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	642,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	642,60
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	1 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
6488	Autres charges	0,00	8 841,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 841,66
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00	18 500,00	0,00	0,00	0,00	32 500,00
6561	Secours d'urgence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A1

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
6562	Aides	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
6568	Autres secours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 500,00	0,00	0,00	0,00	18 500,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 131,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 131,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 131,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 131,00
RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		16 180,63	239 206,50	0,00	0,00	0,00	0,00	43 875,00	26 200,00	0,00	0,00	0,00	325 462,13
Recettes réelles		16 180,63	239 206,50	0,00	0,00	0,00	0,00	43 875,00	26 200,00	0,00	0,00	0,00	325 462,13
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	13 240,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 240,03
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	13 240,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 240,03
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 500,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 500,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 500,00	11 000,00	0,00	0,00	0,00	17 500,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 500,00	11 000,00	0,00	0,00	0,00	17 500,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00	239 206,50	0,00	0,00	0,00	0,00	10 575,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	250 781,50
7474	Communes	0,00	239 206,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	239 206,50
7475	Groupements de collectivités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 617,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	7 617,00
7478	Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 958,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 958,00
75	Autres produits de gestion courante	2 940,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 240,60
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
758	Produits divers de gestion courante	2 940,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 940,60
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 200,00	0,00	0,00	0,00	14 200,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 200,00	0,00	0,00	0,00	14 200,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 0 Services généraux

CHAPITRES (1)	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale du C.C.A.S.	Total
DEPENSES TOTALES (2)	1 400,00	33 085,07	34 485,07
Dépenses de l'exercice	1 400,00	33 085,07	34 485,07
011 Charges à caractère général	0,00	8 900,00	8 900,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	1 400,00	24 185,07	25 585,07
RECETTES TOTALES (2)	16 180,63	239 206,50	255 387,13
Recettes de l'exercice	2 940,60	239 206,50	242 147,10
74 Dotations, subventions et participations	0,00	239 206,50	239 206,50
75 Autres produits de gestion courante	2 940,60	0,00	2 940,60
Restes à réaliser - reports	13 240,03	0,00	13 240,03
002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou défi)	13 240,03	0,00	13 240,03

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 5 Interventions sociales

CHAPITRES (1)	5 Interventions sociales	Total
DEPENSES TOTALES (2)	178 275,00	178 275,00
Dépenses de l'exercice	178 275,00	178 275,00
011 Charges à caractère général	20 436,37	20 436,37
012 Charges de personnel et frais assimilés	140 707,63	140 707,63
65 Autres charges de gestion courante	14 000,00	14 000,00
67 Charges exceptionnelles	3 131,00	3 131,00
RECETTES TOTALES (2)	43 875,00	43 875,00
Recettes de l'exercice	43 875,00	43 875,00
013 Atténuations de charges	26 500,00	26 500,00
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	6 500,00	6 500,00
74 Dotations, subventions et participations	10 575,00	10 575,00
75 Autres produits de gestion courante	300,00	300,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 6 Famille

CHAPITRES (1)	61 Services en faveur des personnes âgées	63 Aides à la famille	Total
DEPENSES TOTALES (2)	94 049,06	18 653,00	112 702,06
Dépenses de l'exercice	94 049,06	18 653,00	112 702,06
011 Charges à caractère général	36 950,00	0,00	36 950,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	38 599,06	18 653,00	57 252,06
65 Autres charges de gestion courante	18 500,00	0,00	18 500,00
RECETTES TOTALES (2)	26 200,00	0,00	26 200,00
Recettes de l'exercice	26 200,00	0,00	26 200,00
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	11 000,00	0,00	11 000,00
74 Dotations, subventions et participations	1 000,00	0,00	1 000,00
77 Produits exceptionnels	14 200,00	0,00	14 200,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017

C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		2	0	2	2	0	2
Adjoint administratif principal de 2e classe	C	2	0	2	2	0	2
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		3	0	3	2	0	2
Assistant socio-éducatif	B	2	0	2	1	0	1
Assistant socio-éducatif principal	B	1	0	1	1	0	1
FILIERE ANIMATION (i)		2	0	2	1	0	1
Animateur territorial	B	1	0	1	1	0	1
Adjoint d'animation	C	1	0	1	0	0	0
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		7	0	7	5	0	5

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

CCAS ESSEY LES NANCY - 54 - Budget du C.C.A.S.	BP	2017
---	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017	C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2017	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agent occupant un emploi non permanent (7)				14 525,28		
Adjoint d'animation	C	ANIM		14 525,28		CDD
TOTAL GENERAL				14 525,28		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le Président,
 A Essey-lès-Nancy, le 29/03/2017
 Le Président,

Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session Ordinaire.
 A Essey-lès-Nancy, le 29/03/2017

Les membres du Conseil d'administration,

Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES : Pour :

Contre :

Abstention :

Date de convocation :

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A Essey-lès-Nancy, le

SOMMAIRE

I. Informations générales

p.2 B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

p.3 A1 - Vue d'ensemble - Sections

p.4 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres

p.5 B1 - Balance générale du budget - Dépenses

p.6 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

p.7 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses

p.9 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes

IV – ANNEXES

IV – ANNEXES		Jointes	Sans Objet
A - Eléments du bilan			
p.10	A1 - Presentation croisée par fonction	X	
p.13	A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail de fonctionnement	X	
	A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail d'investissement		X
	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		X
	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes		X
	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		X
	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours		X
	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		X
	A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		X
	A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes		X
	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements		X
	A4 - Etat des provisions		X
	A5 - Etalement des provisions		X
	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		X
	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		X
	A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement		X
	A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement		X
	A8 - Etat des charges transférées		X
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
B - Engagements hors bilan			
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement		X
	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.6 - Etat des engagements reçus		X
	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		X
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
C - Autres éléments d'informations			
p.16	C1 - Etat du personnel	X	
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		X
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures			
	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes		X
p.18	D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)